

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE MACS

Guide des tarifs 2022

Approuvé en Conseil d'Administration du 8 mars 2022

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment son article L. 347-1 et le 2° de l'article L. 313-1-2 ;

VU les statuts du centre intercommunal d'action sociale de MACS ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016, portant création d'un tarif accueil de jour pour la prestation accompagnement-transport;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 24 juin 2016, portant création d'une tarification accompagnement-transport dans le cadre des plans d'aide APA

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 juin 2017, portant création de l'action ZOU'MACS et de sa tarification ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 15 février 2018, portant modification des tarifs de l'allocation personnalisées d'autonomie, de l'allocation personnalisée d'autonomie transfert et des autres départements pour la prestation d'aide à domicile du SAAD ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 7 novembre 2018, portant création d'un tarif « aide au répit de l'aidant », dans le cadre de l'APA ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date 18 février 2021, portant réactualisation des tarifs ;

VU la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 29 mars 2021 relative au service d'accueil des Gens du Voyage ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CIAS en date du 28 juin 2021, relative à la création d'un tarif pour le SAAD dit « Pré-APA »

VU l'arrêté ministériel en date du 18 décembre 2021 relatif aux prix des prestations de certains services d'aide et d'accompagnement à domicile, autorisant la hausse des prix des prestations des services d'aide et d'accompagnement à domicile dans la limite de 3,05 % en 2022 par rapport à l'année précédente ;

VU l'avis favorable de l'atelier communautaire social du 1^{er} mars 2022 ;

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL CIAS

Parcours Résidentiel	
- Tarification des Aires Permanentes d'accueil des Gens du Voyage	Page 3 et 4
- Tarification de l'Aire de Petit et de Grand Passage de Tosse	Page 5 et 6

BUDGET ANNEXE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Parcours Autonomie	
L'aide à domicile	
- Les prestations sont réalisées pour le compte du Département des Landes ou des Caisses de retraite	Page 7
- les prestations « aide au répit de l'aidant »	Page 7
- Les prestations APA-transfert et autres départements	Page 7
- Les prestations prè-APA	Page 7
- Les prestations sont réalisées dans le cadre des prises en charge mutuelle	Page 8
- Les prestations sont réalisées à la demande des bénéficiaires	Page 8
- Frais de gestion-service mandataire	Page 9
- Facturation des km aux personnes accompagnées par le SAAD	Page 9
L'accompagnement-transport	
- La prestation accompagnement-transport dans le cadre des plans APA	Page 10
- La prestation accompagnement-transport hors plans APA	Page 10
- La prestation accompagnement-accueil de jour	Page 11
- Action ZOU'MACS	Page 12

PARCOURS RESIDENTIEL

Mise en application à compter de la réouverture des aires en 2022, après fermeture annuelle

AIRES PERMANENTES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE MACS

1- **LE DROIT D'USAGE** : il se compose du droit d'emplacement et de la consommation des fluides (eau et électricité) :

- ✓ **Droit d'emplacement : 10 € par mois**
 - Pour une arrivée entre le 1^{er} et le 15 du mois, cette somme est due en totalité,
 - Pour une arrivée entre le 16 et le 30 ou 31 du mois, la moitié de cette somme est due
- ✓ **Prix du Kwh : 0,17 €**
- ✓ **Prix du m3 d'eau : 2,97 €**
- ✓ **Accès wifi : 2€**

2- **LE DÉPÔT DE GARANTIE** est fixé à 100 €

3- **COÛT DES DÉGRADATIONS**

Le tarif dû en cas de dégradation est calculé en fonction du prix TTC de l'élément dégradé additionné du coût de la main d'œuvre arrondi et estimé à 22,50 € de l'heure.

DESCRIPTIF	PRIX TTC	TEMPS D'INTERVENTION EN MN	COÛT MAIN D'ŒUVRE	TARIF
BRIQUE DE VERRE	11,00 €	30	11,00 €	22 €
LAME FINALE RIDEAU	71,00 €	60	22,50 €	93,50 €
BATON DE TIRAGE RIDEAU	22,00 €	---	0,00 €	22 €
PRISE ÉLECTRIQUE	11,00 €	15	5,65 €	16,65 €
POIGNÉE PORTE ARGENT	5,00 €	20	7,50 €	12,50 €
AMORCEUR DOUCHE	19,00 €	15	5,65 €	24,65 €

GRILLE AÉRATION DOUCHE	4,00 €	15	5,65 €	9,65 €
PORTE DE SERVICE	472,00 €	90	33,50 €	505,50 €
SERRURE RIDEAU METAL	35,00 €	15	5,65 €	40,65 €
CLÉ SERRURE	34,00 €	---	0,00 €	34 €
FIL A LINGE	5,00 €	15	5,65 €	10,65 €
TÊTE DE CANDÉLABRE	400,00 €	90	33,50 €	433,50 €
AMPOULE DE CANDÉLABRE	80,00 €	90	33,50 €	113,50 €
SERRURE BOUTON	27,00 €	10	3,75 €	30,75 €
VERROU A BOUTON APACHE	52,00 €	30	11,00 €	63 €
SERRURE RIDEAU	15,00 €	10	3,75 €	18,75 €
VITRE BUREAU	30,00 €	60	22,50 €	52,50 €
1 PANNEAU BÉTON CLÔTURE (<i>inclus location matériel</i>)	250,00 €	60	22,50 €	272,50 €
4 PANNEAUX	550,00 €	240	90,00 €	640 €
ARBUSTES	50 €	30	11 €	61 €
VOIRIE	50 €	30	11 €	61 €
RIDEAU ROULANT BUREAU OU SALLE	200 €	90	33,50 €	233,50 €
OBSTRUCTION CABINET AISANCE	---	60	22,50 €	22,50 €
OBSTRUCTION CANALISATION (<i>inclus intervenant externe</i>)	250,00 €	60	22,50 €	272,50 €
BORNE ATTENTE destruction partielle	32.50 €	180	67.50	100 €
BORNE ATTENTE destruction totale	65 €	360	135	200 €

PARCOURS RESIDENTIEL

Mise en application à la réouverture de l'aire au 1^{er} mai 2022.

AIRE DE PETIT ET GRAND PASSAGE-TOSSE

- 1- **LE DROIT D'USAGE** : il se compose du droit d'emplacement et de la consommation des fluides (eau et électricité) :
 - ✓ forfait journalier par caravane de vie simple ou double essieu : 5 €
 - ✓ forfait hebdomadaire par caravane de vie simple ou double essieu : 30 €

- 2- **LE DÉPÔT DE GARANTIE est fixé à :**
 - ✓ De 0 à 20 caravanes : 250 €
 - ✓ Pour plus de 20 caravanes : 500 €

3- COÛT DES DEGRADATIONS

Descriptif	Détail	Tarifs TTC
Contrôle d'accès	Dégradation partielle	250 €
	Matériel inopérant	19 000 €
Coffrets électriques	Dégradation partielle	100 €
	Matériel inopérant	500 €
Prises électriques	Par prise abimée ou manquante	20 €
Disjoncteur	Par disjoncteur abimé ou manquant	100 €
Robinetterie	Par robinet abimé ou manquant	20 €
Porte locaux techniques	Dégradation	1 200 €
Espaces protégés (ex : autour des citernes enterrées...)	Dégradation	200 €
Propreté des abords du site	Souillures	400 €
Propreté des abords du site	Détritus	400 €
Propreté des abords du site	Encombrants	400 €
Propreté du site	Détritus	400 €
Propreté du site	Encombrants	400 €
Herbe brûlée		150 €
Murs des locaux techniques et de l'entrée de l'aire	Tags, peinture	50 €
	Dégradation	250 €

PARCOURS MAINTIEN A DOMICILE

AIDE A DOMICILE

1- PRESTATION REALISEES POUR LE COMPTE DU DEPARTEMENT DES LANDES ET DES CAISSES DE RETRAITE

Tarifification fixée par le département des Landes et les Caisses de retraite

2- LA PRESTATION « AIDE AU REPIT DE L'AIDANT » DANS LE CADRE DES PLANS APA

Tarifification fixée par le département des Landes

3- PRESTATION APA TRANSFERT ET AUTRES DEPARTEMENTS

Application de la tarification fixée par le département des Landes

4- PRESTATION PRE-APA

Tarifification fixée par le département des Landes

5- PRESTATION REALISEES A LA DEMANDE DES MUTUELLES

Mise en application au 1^{er} avril 2022.

	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif précédent
Tarif mutuelles - Aide ménagère en semaine	29,61	2,58	27,03	26,50

6- PRESTATION A LA DEMANDE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

Mise en application au 1^{er} avril 2022.

	Tranches	Revenus	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif précédent
Prestations Aide ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour en semaine	1	- 12 000 €	29,61	10,05	19,56	19,18
	2	12 001 à 20 000 €	29,61	6,79	22,82	22,38
	3	20 001 à 30 000 €	29,61	2,98	26,63	26,11
	4	+ 30 001 €	29,61	0,81	28,80	28,24
Prestations Aide ménagère, auxiliaire de vie, garde de jour week-end et jours fériés	1	- 12 000 €	34,05	11,55	22,50	22,06
	2	12 001 à 20 000 €	34,05	7,81	26,24	25,73
	3	20 001 à 30 000 €	34,05	3,42	30,63	30,03
	4	+ 30 001 €	34,05	0,94	33,11	32,47

7- FRAIS DE GESTION SERVICE MANDATAIRE

Mise en application au 1^{er} avril 2022.

	Tarif appliqué	Rappel tarif précédent
Frais de gestion du service mandataire (% brut imposable)	8,29%	8,05%

8- FACTURATION DES KMS aux personnes accompagnées dans le cadre de l'aide à domicile

Mise en application au 1^{er} avril 2022.

Barème par kilomètre	0,35
----------------------	------

**PARCOURS MAINTIEN A DOMICILE
ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT**

1- ACCOMPAGNEMENT-TRANSPORT DANS LE CADRE DES PLANS D'AIDE APA

Transport et accompagnement du bénéficiaire aux courses	temps réel
Réalisation des courses sans bénéficiaire	1 heure
Transport aux courses sans accompagnement sur commune de résidence	½ heure
Transport aux courses sans accompagnement hors commune de résidence	1 heure

2- ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT HORS PLAN D'AIDE APA

Mise en application au 1^{er} avril 2022.

	Tranches	Revenus	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif précédent
Accompagnement et transport	1	- 12 000 €	32,39	7,95	24,44	23,97
	2	12 001 à 20 000 €	32,39	5,76	26,63	26,11
	3	20 001 à 30 000 €	32,39	3,59	28,80	28,24
	4	+ 30 001 €	32,39	0,88	31,51	30,90

3- ACCOMPAGNEMENT ACCUEIL DE JOUR

Mise en application au 1^{er} avril 2022.

Personne accompagnée par le SAAD

	Tranches	revenus pers seule	revenus couple	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif précédent
Accompagnement accueil de jour	1	825 à 998	1435 à 1677	32,39	14,03	18,36	18,00
	2	999 à 1366	1678 à 2087	32,39	10,46	21,93	21,50
	3	à partir de 1367	à partir de 2088	32,39	6,89	25,50	25,00

Personne non accompagnée par le SAAD

	Tranches		Revenus	Tarifs de base	Participation MACS	Tarif appliqué	Rappel tarif précédent
Accompagnement accueil de jour	1	825 à 998	1435 à 1677	32,39	10,46	21,93	21,50
	2	999 à 1366	1678 à 2087	32,39	7,91	24,48	24,00
	3	à partir de 1367	à partir de 2088	32,39	3,83	28,56	28,00

4- ACTION ZOU'MACS

		Détail	Tarif appliqué
ZOU'MACS		activité à la journée	10
		activité à la demi-journée	5
		mini séjour 3 nuits-2 jours	50